



# RAPPORT ANNUEL 2022 2023

*Centre  
de services scolaire  
des Mille-Îles*

Québec 



# MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Au Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), comme partout dans le réseau scolaire québécois, l'année 2022-2023 a été marquée par la rédaction du nouveau plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Cette démarche colossale a été réalisée en deux phases échelonnées sur 18 mois et c'est le 20 juin 2023 que le conseil d'administration a approuvé avec satisfaction notre nouveau PEVR 2023-2027!

Axé sur la réussite éducative et le bien-être des élèves et du personnel, ce document phare est le fruit de nombreuses heures de travail qui ont été investies par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ). Je souhaite d'ailleurs exprimer toute ma reconnaissance à chacun des membres de ce comité. Par leur engagement, leur expertise et leur collaboration, ils ont réussi à proposer un plan ambitieux et rassembleur.

En cohérence avec les travaux du PEVR, les établissements ont également été accompagnés pour le renouvellement de leur projet éducatif qui devra entrer en vigueur en 2024.

La pandémie étant maintenant terminée, nous mesurons actuellement les impacts de celle-ci sur les résultats des élèves. Bien que le taux de diplomation et de qualification soit à la hausse, quelques indicateurs de réussite présentent une légère baisse. Les enjeux identifiés dans le PEVR 2023-2027 permettront certainement de considérer cette situation de fragilité. Déjà, les équipes sont à pied d'œuvre afin de mettre en place les actions nécessaires pour améliorer la réussite et la persévérance de tous les élèves. Je salue d'ailleurs tous les employés qui poursuivent avec passion leur travail remarquable année après année.

Fidèle à nos valeurs organisationnelles, c'est dans la rigueur, la bienveillance et la collaboration que nous continuerons à avancer ensemble vers l'atteinte de notre mission.

**Nathalie Joannette**  
Directrice générale

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le *Rapport annuel 2022-2023* est une occasion privilégiée de partager avec la population les grands dossiers de la dernière année, incluant les plus récents résultats des élèves.

À titre de président du conseil d'administration, je suis fier des réalisations de l'organisation et de l'ensemble des décisions que nous avons prises avec rigueur. Je souhaite remercier sincèrement tous les acteurs qui contribuent, au quotidien, à l'atteinte de notre mission éducative. Ce rapport témoigne parfaitement de l'importance de la culture de collaboration au CSSMI.

J'espère que vous le lirez avec beaucoup d'intérêt.

**Gautier Njokou**  
Président du conseil d'administration



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI).....	5
1.1	CSSMI en bref .....	5
1.2	Faits saillants 2022-2023 .....	7
1.3	Services éducatifs et autres services .....	8
2.	Gouvernance du CSSMI .....	10
2.1	Conseil d'administration (CA).....	10
2.2	Autres comités de gouvernance .....	13
2.3	Code d'éthique et de déontologie .....	14
2.4	Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics .....	14
3.	Résultats .....	16
3.1	<i>Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 (PEVR)</i> .....	16
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence .....	25
3.3	Procédure d'examen des plaintes <sup>1</sup> .....	28
4.	Utilisation des ressources .....	29
4.1	Répartition des revenus .....	29
4.2	Ressources financières .....	32
4.3	Gestion et contrôle des effectifs .....	33
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus .....	34
4.5	Ressources matérielles et informationnelles .....	34
5.	Annexes .....	36

Annexe A : Liste des établissements par district

Annexe B : Liste des membres des comités du CA

Annexe C : Liste des membres des comités CSSMI

<sup>1</sup> [Rapport annuel 2022-2023](#) du protecteur de l'élève

## Présentation du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)

### 1.1 CSSMI en bref

#### Le territoire

Le CSSMI est situé sur le territoire de la Rive-Nord de Montréal. Il dessert 16 villes et municipalités à la fois urbaines et rurales, réparties dans quatre municipalités régionales de comté, couvrant ainsi une superficie de 800 km<sup>2</sup> :

- MRC de Deux-Montagnes : Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Oka, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide
- MRC de Thérèse-De Blainville : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse et Sainte-Anne-des-Plaines
- MRC Les Moulins : Terrebonne (partie ouest)
- MRC de Mirabel : Mirabel (secteurs de Saint-Augustin, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Domaine-Vert Nord)

#### Les établissements et les services administratifs

- 60 écoles primaires
- 12 écoles secondaires
- 1 école régionale spécialisée (école des Érables)
- 2 centres de formation générale aux adultes
- 5 centres de formation professionnelle
- 8 services administratifs et la Direction générale

#### La clientèle scolaire

Le CSSMI se place au 4<sup>e</sup> rang des centres de services scolaires les plus importants du Québec avec un effectif de 40 142 élèves en formation générale des jeunes.

Secteur des jeunes <sup>2</sup>	
24 535	Élèves répartis dans <b>60 écoles primaires</b>
15 513	Élèves répartis dans <b>12 écoles secondaires</b>
94	Élèves répartis au primaire (29) et au secondaire (69) à l' <b>école régionale des Érables</b>
<b>40 142</b>	<b>Élèves au secteur des jeunes</b>

<sup>2</sup> Source : Déclaration au 30 septembre 2022 (données variables donnant suite aux bilans ministériels)

Secteur des adultes <sup>3</sup>	
1 477	Élèves femmes
2 312	Élèves hommes
<b>3 789</b>	<b>Élèves au secteur des adultes</b>

Secteur de la formation professionnelle <sup>4</sup>	
1 288	Élèves nouveaux inscrits
1 399	Élèves en poursuite de formation
<b>2 687</b>	<b>Élèves en formation professionnelle</b>

### Les services de garde

Le CSSMI compte 57 services de garde accueillant 8 647 élèves sur une base régulière.

### Le transport scolaire<sup>5</sup>

Le service de transport scolaire est offert par neuf entreprises de transport, à plus de 28 188 élèves, vers approximativement 28 250 adresses. Il s'agit de 1 039 parcours couvrant une distance d'environ 44 914 km quotidiennement.

La flotte de véhicules scolaires desservant les élèves du CSSMI se répartit comme suit :

- 212 autobus scolaires de 12 rangées
- 208 berlines, dont 7 adaptées
- 28 minibus, dont 15 adaptés

De plus, le Centre de services scolaire, en partenariat avec les différentes villes et municipalités sur son territoire, assure la sécurité de quelque 13 511 élèves marcheurs.

---

<sup>3</sup> Source : Adujade

<sup>4</sup> Source : Adujade

<sup>5</sup> Les données du transport ne peuvent être comparées aux données de la déclaration puisqu'un élève peut être marcheur ET transporté OU inscrit au service de garde selon sa situation familiale.

## Les ressources humaines

Plus de **10 000 employés**<sup>6</sup> dont :

- **5 401** enseignants
- **3 754** employés de soutien technique et administratif
- **503** employés de soutien manuel
- **314** professionnels
- **277** gestionnaires

### 1.2 Faits saillants 2022-2023

Voici quelques faits qui ont retenu l'attention durant l'année scolaire 2022-2023 :

- Nouvelles nominations au conseil d'administration en conformité avec la LIP (huit nouveaux membres avec mandats de trois ans);
- Collecte d'information sur le projet de *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*;
- Report de la construction de la nouvelle école primaire Saint-Pierre à Sainte-Thérèse;
- Travaux de construction liés au remplacement du bâtiment de l'école du Trait-d'Union à Sainte-Thérèse, de la nouvelle école secondaire à Mirabel et de la nouvelle école primaire dans le quartier Saint-Augustin à Mirabel;
- Adoption de la nouvelle *Politique organisationnelle des services de garde*;
- Gestion de crise à l'école primaire des Grands-Vents à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- Consultation officielle sur le projet de *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*;
- Dévoilement des 14 lauréats de la 2<sup>e</sup> édition des *Prix Lumina* en reconnaissance à des membres de la communauté éducative s'étant particulièrement illustrés au cours de l'année;
- Divers prix et mentions d'honneur attribués à des membres du personnel et à des élèves.

---

<sup>6</sup> Données en date du 15 septembre 2022.

### 1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSMI offre des services éducatifs de qualité, différenciés et adaptés aux besoins des élèves.

#### Services éducatifs aux jeunes

Quelques écoles primaires ont créé des projets-écoles pour soutenir la motivation scolaire et développer le sentiment d'appartenance. De plus, des projets régionaux tels que le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive et les projets d'écoles alternatives sont offerts au CSSMI. Les maternelles 4 ans continuent de s'implanter et contribuent à assurer une première transition de qualité en misant sur le partenariat avec la famille, les réseaux communautaires et de la santé.

Les écoles secondaires offrent aussi des projets-écoles pour répondre aux besoins exprimés par le milieu. Il est possible de prendre connaissance de ces projets via les sites Internet de chacun des établissements. Aussi, plusieurs projets du Centre de services scolaire tels que le programme alternatif, le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive, le sport-études, la santé globale, le hockey féminin et le football apportent une grande variété dans l'offre de services au sein des écoles secondaires du CSSMI. À noter qu'un des objectifs du PEVR 2023-2027 du CSSMI porte sur le déploiement de projets pédagogiques particuliers (PPP) inclusifs et accessibles pour tous les élèves du secondaire. Cet objectif viendra moduler l'offre de services dans les prochaines années.

Aussi, une école à mandat régional accueille des élèves de 5 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle profonde ou un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Ces élèves proviennent des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Les programmes CAPS (Compétences Axées sur la Participation Sociale), DIP (Déficience Intellectuelle Profonde) et DÉFI (Démarche Éducative Favorisant l'Intégration Sociale) y sont enseignés. La collaboration avec les partenaires du CISSS des Laurentides et du CISSS de Lanaudière y est de plus en plus concrète afin de continuer d'améliorer le service aux élèves ainsi qu'à leur famille.

Sur le plan culturel, le CSSMI favorise la planification d'activités pédagogiques aux dimensions scolaire, affective et sociale. Ces activités (ateliers culturels, spectacles, visites de musées régionaux, laboratoires créatifs dans les bibliothèques municipales, etc.) sont présentement en développement ou sont rendues possibles grâce à la collaboration avec nos partenaires locaux et régionaux. Enfin, toutes les écoles secondaires offrent une variété d'activités parascolaires permettant à leurs élèves d'augmenter leur sentiment d'appartenance et de se découvrir à travers leurs intérêts et passions.

Le CSSMI a également à cœur de favoriser l'accueil et l'intégration harmonieuse des élèves issus de l'immigration. En plus des services de francisation offerts selon différentes modalités, des activités leur permettant de découvrir un nouveau milieu de vie, une autre culture ainsi que de nouvelles valeurs sont proposées à ces élèves chaque année.

À travers les programmes d'enseignement, l'ensemble du personnel se mobilise et contribue à offrir des services complémentaires amenant les élèves vers leur réussite scolaire.



### **Services éducatifs aux adultes**

Les services éducatifs aux adultes comprennent des centres de formation professionnelle ainsi que des centres de formation générale aux adultes.

Les centres de formation professionnelle du CSSMI offrent 32 programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Cinq de ces programmes sont offerts en langue anglaise en partenariat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et cinq autres programmes permettent aux élèves d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Pour les adultes qui ont une expérience de travail liée à leur projet de formation, un service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) leur est offert.

Depuis plusieurs années, un travail important est réalisé dans le but de promouvoir la formation professionnelle comme étant une offre de choix ainsi que pour augmenter la carte des enseignements. De plus, des activités de découverte telles que *Élève d'un jour* et *Exploration de la formation professionnelle* sont organisées dans chaque centre afin de donner l'occasion, aux élèves du secondaire ainsi qu'au public, d'explorer les métiers ou de valider un choix de carrière.

Par ailleurs, les centres de formation générale des adultes offrent des services d'enseignement permettant d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une certification permettant d'accéder au marché du travail. Plusieurs élèves s'y inscrivent également pour obtenir leurs préalables dans le but de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou leurs études postsecondaires. Ces centres proposent différents services et programmes : un service de francisation aux personnes immigrantes, un programme d'intégration sociale visant à répondre à des besoins de formation d'adultes présentant des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique; un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour aider l'adulte à clarifier son projet de formation ou son projet professionnel

Enfin, le service aux entreprises soutient les commerces de la région en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre.

Tous les services offerts au CSSMI sont disponibles sur le site Internet : [www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca)

## 2. Gouvernance du CSSMI

### 2.1 Conseil d'administration (CA)

Le CSSMI est gouverné par un conseil d'administration (CA) composé de 15 personnes aux profils variés (parents d'élèves, membres de la communauté et membres du personnel scolaire)

#### 2.1.1 Membres du CA

##### Membres parents par district<sup>7</sup>

- District 1 : Edna Myrthil, vice-présidente du CA
- District 2 : Christian Slachetka
- District 3 : Gautier Njokou, président du CA
- District 4 : Francis Le Quellec
- District 5 : Lessead Jaziri

##### Membres du personnel

- Personnel de soutien :
  - Josée Ducharme
- Personnel enseignant :
  - Geneviève Blais
- Personnel professionnel non enseignant :
  - Carolyne Asselin

---

<sup>7</sup> Liste des établissements par district – Annexe 1

- Personnel d'encadrement :
  - Carole Dallaire
  - Membre sans droit de vote : Isabelle Cloutier, directrice, services éducatifs aux jeunes
- Personnel de direction d'établissement :
  - Michel Perron

#### Membres de la communauté

- Membre ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines :
  - Valérie Venne
- Membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles :
  - Nathalie Martel
- Membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel :
  - Julie Meloche
- Membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires :
  - Alain Jutras
- Membre âgé de 18 à 35 ans :
  - Émilie St-Jacques

### 2.1.2 Calendrier des séances tenues

En 2022-2023, le CA a tenu six séances régulières et trois séances extraordinaires :

- 30 août 2022 (régulière)
- 4 octobre 2022 (régulière)
- 21 novembre 2022 (extraordinaire)
- 13 décembre 2022 (régulière)
- 21 février 2023 (régulière)
- 21 mars 2023 (extraordinaire)
- 11 avril 2023 (régulière)
- 16 mai 2023 (extraordinaire)
- 20 juin 2023 (régulière)

### 2.1.3 Principales décisions du CA

- Plusieurs décisions relatives aux avis et recommandations de la protectrice de l'élève;
- Réception de la reddition de comptes de la directrice générale pour l'attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$;
- Adoption du *Plan québécois des infrastructures 2023-2033*;
- Adoption de la composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Désignation des membres aux comités légaux et au comité consultatif de transport;
- Adoption des déclarations et engagement et des déclarations d'intérêts du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;
- Approbation de la reddition de comptes 2021-2022 de la directrice générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration;
- Présentation du rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2021-2022 (article 220.2 *LIP*);
- Adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*;
- Adoption de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)*;
- Adoption de la *Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08)*;
- Adoption de la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*;
- Adoption des Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations (OOPC) pour l'année 2023-2024;
- Adoption de l'entente locale SPPLRN (personnel professionnel);
- Adoption de quelques mandats au Centre d'acquisitions gouvernementales;
- Adoption de la *Politique du transport scolaire (OS-TR-01)*;

- Réception du rapport financier au 30 juin 2022;
- Séance publique d'information pour la présentation du *Rapport annuel 2021-2022*;
- Adjudication de contrats de service professionnel d'audit externe;
- Approbation du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) 2023-2027;
- Adoption de la mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2023-2024 et autorisation de planification de travaux de « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2024-2025 et 2025-2026;
- Adoption du budget des investissements et mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) 2023- 2024;
- Adoption de la *Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* (RM-01);
- Adoption du *Règlement sur le traitement des plaintes visant des sujets autres que les services rendus aux élèves* (SI-25);
- Adoption de la nomination du responsable du traitement des plaintes (RTP);
- Adoption du budget initial 2023-2024.

## 2.2 Autres comités de gouvernance

### • Comités du CA

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique (CGE)	Annexe 2
Comité de vérification (CV)	
Comité de ressources humaines (CRH)	

### • Comités du CSSMI

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion (CCG)	Annexe 3
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) <sup>8</sup>	
Comité consultatif de transport (CCT)	
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	
Comité de parents (CP) <sup>9</sup>	
Comité de répartition des ressources (CRR)	

<sup>8</sup> [Rapport annuel 2022-2023](#) du CCSEHDAA

<sup>9</sup> [Rapport annuel 2022-2023](#) du CP

### **2.3 Code d'éthique et de déontologie**

Selon l'article 457.8 de la *LIP*, le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS francophone. Le 23 février 2022, le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* est entré en vigueur.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, dont les trois membres ont été nommés par le CA, n'a reçu aucune plainte.

### **2.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics**

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* permet à une personne de divulguer sans représailles un acte répréhensible commis dans un organisme public. Cette divulgation peut se faire au Protecteur du citoyen et, pour les employés de l'organisme, à une personne de l'organisme désignée responsable.

Au CSSMI, la secrétaire générale et directrice du Service du secrétariat général et des communications a été désignée à cet effet. En vertu de la *LIP*, le centre de services scolaire doit inclure dans son rapport annuel le nombre de divulgations reçues et traitées.

**Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics***

Reddition de comptes 2022-2023 <sup>10</sup> <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	2
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	2
3. Divulgations fondées	
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	

<sup>10</sup> En vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la reddition de comptes couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

### 3. Résultats

#### 3.1 Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 (PEVR)

En concordance avec le *Plan stratégique* du Ministère, le PEVR du CSSMI définit les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative des élèves de son territoire. L'année scolaire 2022-2023 correspond à la dernière année de mise en œuvre du PEVR 2018-2023. Nous présentons donc ici les dernières données disponibles en lien avec les indicateurs<sup>11</sup> et nous témoignons de l'atteinte des cibles finales.

Les plus récents résultats démontrent une baisse de la réussite et de la réussite assurée<sup>12</sup> des élèves en français, une tendance qui s'accroît depuis 5 ans. Au regard des mathématiques, les résultats des élèves semblent se maintenir alors que nous constatons une remontée en formation générale aux adultes. Le taux de décrochage est également à la hausse au CSSMI. En effet, le taux de sorties sans diplôme ni qualification est passé à 10,1 %, ce qui est légèrement supérieur à la cible ministérielle fixée à 10,0 %. Toutefois, nous dénotons une hausse significative du plus récent taux de diplomation et de qualification après 7 ans qui atteint 82,4 % au global. Les données sont aussi encourageantes chez les garçons et les élèves HDAA. L'analyse des résultats des élèves est un processus intégré et continu au CSSMI. Elle permet aux différents intervenants de travailler en prévention afin de repérer et d'accompagner rapidement les élèves à risque de décrochage.

#### Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

##### Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en <u>français</u> au <b>primaire</b>	Réussite 97,3 %	Réussite 96,9 %	Réussite 96,3 %	Réussite 96,0 %	<b>Réussite 95,6%</b>
		Réussite assurée 76,1 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 75,5 %	Réussite assurée 74,5 %	<b>Réussite assurée 73,5%</b>
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en <u>français</u> au <b>secondaire</b>	Réussite 92,6 %	Réussite 95,4 %	Réussite 92,9 %	Réussite 91,4 %	<b>Réussite 90,7%</b>
		Réussite assurée 53,6 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 57,4 %	Réussite assurée 53,7 %	<b>Réussite assurée 51,6%</b>

<sup>11</sup> Les prescriptions ministérielles ont été intégrées aux tableaux du PEVR (pages suivantes – cases en gris).

<sup>12</sup> Réussite assurée : notes supérieures à 73 % - cotes 4 et 5.



**Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève**

**Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie**

Indicateur	Cible	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en <u>français</u> en FGA	Réussite 95,3 %	Réussite 93,7 %	Réussite 94,7 %	Réussite 94,5 %	<b>Réussite 94,2 %</b>
		Réussite assurée 37,0 %	Réussite assurée 37,1 %	Réussite assurée 40,6 %	Réussite assurée 42,0 %	<b>Réussite assurée 44,0 %</b>

**Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie**

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en <u>mathématiques</u> au <b>primaire</b>	Réussite 94,6 %	Réussite 96,3 %	Réussite 94,1 %	Réussite 93,7 %	<b>Réussite 93,8%</b>
		Réussite assurée 76,9 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 76,9 %	Réussite assurée 76,5 %	<b>Réussite assurée 76,5%</b>
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en <u>mathématiques</u> au <b>secondaire</b>	Réussite 86,9 %	Réussite 92,5 %	Réussite 87,0 %	Réussite 86,3 %	<b>Réussite 85,5%</b>
		Réussite assurée 55,2 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 58,1 %	Réussite assurée 57,2 %	<b>Réussite assurée 56,3%</b>
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en <u>mathématiques</u> en FGA	Réussite 91,5 %	Réussite 85,4 %	Réussite 85,3 %	Réussite 87,3 %	<b>Réussite 92,4 %</b>
		Réussite assurée 50,4 %	Réussite assurée 46,3 %	Réussite assurée 44,7 %	Réussite assurée 53,4 %	<b>Réussite assurée 56,2 %</b>

## Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

### Objectif 1.1.2 : Intervenir de manière préventive tout au long du parcours de l'élève

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Le taux d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Maintenir à moins de 6 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	3,8 %	4,1 %	3,1 %	3,8 %	3,0 %

### Objectif 1.1.3 : Placer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle de chaque élève au cœur des actions

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019 (Réf. 2016-2017)	Résultat paru en 2019-2020 (Réf. 2017-2018)	Résultat paru en 2020-2021 (Réf. 2018-2019)	Résultat paru en 2021-2022 (Réf. 2019-2020)	Résultat paru en 2022-2023 (Réf. 2020-2021)
Le taux de sorties sans diplôme ni qualification	Maintenir sous 10 % le taux de sorties sans diplôme ni qualification	8,6 %	7,0 %	7,7 %	7,7 %	10,1 %

### Objectif 1.1.4 : Réduire les écarts de réussite entre certains groupes d'élèves

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019 (Réf. 2016-2017) Cohorte 2010	Résultats parus en 2019-2020 (Réf. 2017-2018) Cohorte 2011	Résultats parus en 2020-2021 (Réf. 2018-2019) Cohorte 2012	Résultats parus en 2021-2022 (Réf. 2019-2020) Cohorte 2013	Résultats parus en 2021-2022 (Réf. 2020-2021) Cohorte 2014	Résultats parus en 2022-2023 (Réf. 2021-2022) Cohorte 2015
Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (DES et DEP)	79,7 %	84,3 %	82,5 %	81,3 %	82,4 %	86,6 %
	Augmenter de 7 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification des garçons	75,3 %	82,5 %	77,4 %	77,8 %	77,7 %	82,0 %
	Augmenter de 15 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA	58,0 %	65,5 %	59,6 %	62,3 %	62,6 %	71,9 %

## Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

### Objectif : 1.1.5 Augmenter le taux de réussite aux épreuves ministérielles

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite aux épreuves ministérielles	Maintenir à plus de 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4 <sup>e</sup> année du primaire	93,4 %	N/D	N/D	88,8 %	90,3%
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4 <sup>e</sup> année du primaire	64,1 %	N/D	N/D	57,1 %	59,7%
	Augmenter de 3 points de pourcentage par année le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 5 <sup>e</sup> année du secondaire	77,1 %	N/D	N/D	66,2 %	71,8%

## Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

### Objectif 2.1.1 : Favoriser un mode de vie physiquement actif

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Le nombre de minutes d'activité physique par jour	Faire bouger les élèves du préscolaire et du primaire 60 minutes par jour	69 % des écoles primaires ont fait bouger leurs élèves en moyenne 60 minutes par jour.	N/D	N/D	N/D	N/D

### Objectifs 2.1.2 : Assurer un climat scolaire sécurisant et bienveillant

Indicateurs	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
L'état de la situation de chaque milieu	Agir sur le facteur de protection le plus vulnérable	Considérant les obligations légales reliées à cet indicateur, toutes les écoles mettent à jour leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence et agissent sur le facteur de protection le plus vulnérable dans leur milieu.				
Les référentiels portant sur la relation élève enseignant de qualité et élève intervenant de qualité	Assurer la sensibilisation de tous deux fois par année	53 % des établissements ont sensibilisé de façon formelle leur personnel durant l'année.	N/D	N/D	N/D	N/D

## Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

### Objectif 2.1.3 : Améliorer les infrastructures scolaires

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
L'indice de vétusté des bâtiments	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant (indice de vétusté inférieur à 15 %)	44 % des établissements sont dans un état satisfaisant (45 bâtiments).	<p>42 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant (44 bâtiments).</p> <p>Plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la nouvelle mesure du MEQ <i>50630 Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection</i>.</p> <p>Il a été démontré qu'il est plus avantageux de remplacer le bâtiment que de le rénover. Ces analyses ont généré l'ajout de travaux et ont, par le fait même, augmenté le DMA (Déficit de Maintien d'Actifs).</p>	L'outil SIMACS, qui servait à la gestion de nos immeubles, n'est plus disponible puisqu'il a été remplacé par l'outil GIEES. Ce dernier est déployé aux 72 centres de service scolaires en différentes phases. Le CSSMI est présentement à l'étape de la validation des actifs et de l'inspection complète de tous les immeubles selon la nouvelle méthodologie mise en place par le MEQ. Le calcul des indices d'état et du DMA (Déficit de Maintien d'Actifs) n'est pas encore intégré au nouvel outil.	<p>Le nouvel outil de gestion des infrastructures GIEES a été mis en place et c'est à partir de ces nouvelles données que le calcul du DMA a été effectué.</p> <p>Nous remarquons au nouveau rapport du DMA que 14 bâtiments ont été retirés, soit parce qu'ils ont été démolis, qu'ils apparaissaient en double ou qu'il s'agit de bâtiments en location. Ces 14 bâtiments figuraient aux rapports des dernières années, alors qu'ils n'auraient pas dû. De plus, ils avaient tous un indice d'état gouvernemental A, ce qui fausse les données comparatives.</p> <p>Nous proposons de corriger les informations des dernières années afin de comparer des données exactes.</p> <p>Pour l'année 2021-2022, l'inflation explique la hausse des coûts de travaux. De plus, comme pour l'année 2019-2020, plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la mesure du MEQ <i>50630 - Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection</i>.</p> <p>23 % (21 bâtiments) du parc est dans un état satisfaisant.</p>	<p>Dans l'attente d'une révision complète des coûts unitaires de tous les travaux pouvant être effectués dans un bâtiment, huit coûts nécessitaient rapidement une mise à jour afin de refléter les coûts du marché. L'ajustement du coût des travaux ciblés par cette mise à jour représente une augmentation de 90 M\$.</p> <p>Les bâtiments Terre des jeunes, du Trait-d'Union (pavillon Adolphe-Chapleau), du Trait-d'Union (pavillon Charles-Ducharme) et Terre-Soleil ont reçu l'autorisation de démolition/reconstruction.</p> <p>L'an passé, aucune donnée n'a été inscrite dans l'outil de gestion des infrastructures GIEES. Nous avons donc ajouté les travaux qui représentent un total de 43 M\$.</p> <p>Les travaux ajoutés représentent un total de 11,5 M\$ à la Polyvalente Sainte-Thérèse, au Centre de formation professionnelle de l'automobile et à l'école secondaire d'Oka (pavillon Léopold).</p> <p>22 % (20 bâtiments) du parc est dans un état satisfaisant.</p>

## Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

### Objectif 2.1.4 : Soutenir tous les acteurs dans l'intégration optimale du numérique à des fins pédagogiques

Indicateurs	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Les établissements intégrant le numérique, la robotique et la programmation en classe	Faire en sorte que tous les établissements intègrent, dans au moins une classe, un projet ou plus en numérique, ou en robotique ou en programmation	85 % des établissements ont intégré un projet dans au moins une classe.	N/D	N/D	N/D	N/D
Les projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	Augmenter annuellement le nombre de projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	Il y a 37 projets-écoles axés sur le numérique et la technologie.	N/D	N/D	N/D	N/D

## Orientation 3.1 : Poursuivre le développement d'une culture collaborative au sein de l'organisation

### Objectif 3.1.1 : Contribuer activement à un climat propice à la collaboration et au travail d'équipe

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Les résultats des recherches probantes portant sur le développement d'une réelle culture de collaboration	Instaurer dans chaque milieu des pratiques collaboratives démontrées efficaces par les recherches	Il y a quatre établissements en accompagnement avec M. Massé.	22 établissements sont accompagnés par M. Massé.  Du fait de la pandémie, le dernier bloc de formation d'une durée de deux journées a dû être reporté à l'année scolaire 2020-2021.	15 établissements ont participé à une journée de formation afin de compléter le volet formation.	35 établissements sont accompagnés par M. Massé.  Quelques journées de formation ont été reportées à l'année scolaire 2022-2023.	<b>34 établissements sont accompagnés par M. Massé. Sur ces 34 établissements, quatre ont débuté un accompagnement qui durera deux ans et les autres ont terminé.</b>  <b>Sur les quatre établissements ayant commencé leur accompagnement l'année dernière, seulement trois continueront cette année.</b>  <b>Il n'y aura pas de nouvelle cohorte.</b>

## Orientation 3.2 : Miser sur l'expertise professionnelle de l'ensemble du personnel

### Objectif 3.2.1 : Favoriser le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Le nombre de jours de formation par employé	Viser annuellement six demi-journées de formation par employé, incluant trois demi-journées obligatoires pour tous les enseignants	Considérant l'ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des réflexions sont en cours au regard de la variété de l'offre de formations et de ses contenus.	Considérant l'ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des travaux sont toujours en cours pour développer un outil de type portfolio professionnel qui permettrait de favoriser et de recenser le développement des employés du CSSMI.	Des travaux ont été effectués afin de déterminer les besoins de l'organisation en lien avec la consignation des activités de développement professionnel des employés. Une firme sera sélectionnée sous peu et celle-ci sera responsable de développer un outil de type portfolio professionnel qui permettra de favoriser et de recenser le développement des employés du CSSMI.	<p>Le dossier a évolué et des travaux sont désormais en cours au niveau national, sous la gouverne du MEQ. Les besoins de l'organisation en matière de consignation des activités de développement professionnel du personnel ont été communiqués au Ministère dans le but qu'un outil de type portfolio professionnel soit développé.</p> <p>En parallèle, un outil interne de consignation des formations a été développé pour les enseignants afin de leur permettre de comptabiliser leurs 30 heures de formation continue obligatoire par période de référence.</p>	<p>Les activités de perfectionnement du personnel enseignant sont désormais consignées dans un outil informatisé qui permet de rendre compte du nombre d'heures réalisées par période de référence de deux ans. Les directions d'établissement doivent confirmer chacune des activités de leur personnel enseignant dans ce même outil.</p> <p>Pour tout autre personnel, le portfolio Fortic demeure l'outil privilégié pour la consignation des activités de développement professionnel. Plusieurs offres de formation et d'accompagnement y sont publiées annuellement. De plus, des programmes d'insertion professionnelle ont été ajoutés ou bonifiés afin de soutenir les employés et les milieux (enseignants, TES, personnel de soutien technique et administratif, personnel d'entretien, professionnels, gestionnaires).</p>

### Orientation 3.3 : Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant

#### Objectif 3.3.1 : Outiller les parents afin qu'ils soient en mesure de mieux accompagner leur enfant vers la réussite

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Le nombre de formations organisationnelles et le nombre de parents y participant	Développer un minimum de quatre formations organisationnelles diversifiées (CSSMI et partenaires) afin de rejoindre annuellement un nombre croissant de parents	4 formations Nombre de parents présents : 112	4 formations Nombre de parents présents : 192	1 formation virtuelle Nombre de parents présents : N/D	1 formation virtuelle Nombre de parents présents : N/D	1 formation Nombre de parents présents : Environ 50

#### Objectif 3.3.2 : Assurer des communications soutenues et de qualité entre l'établissement scolaire et la famille

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Les outils de communication disponibles	Augmenter annuellement le nombre de visites sur le portail parents et sur les sites des établissements	Portail parents : N/D Site CSSMI : 1 063 931 visites Site établissements : 144 013 visites	Portail parents : N/D Site CSSMI : 1 006 863 visites Site établissements : 456 830 visites	Portail parents : N/D Site CSSMI : 954 536 visites Site établissements : 530 192 visites	Portail parents : N/D Site CSSMI : 184 719 visites Site établissements : 588 505 visites	Portail parents : N/D Site CSSMI : 1 394 645 visites Site établissements : 660 945 visites

### Orientation 3.4 : Optimiser les liens avec les divers partenaires de la communauté

#### Objectif 3.4.1 : Établir et consolider, avec les partenaires externes, une offre de services au profit de la réussite et de la persévérance des élèves

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Une stratégie concertée avec les employeurs de la région	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de formation et de stage	En FGAP, 17 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 293 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	En FGAP, 18 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 285 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	En FGAP, 19 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 242 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	En FGAP, 19 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 240 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	En FGAP, 24 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 246 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).

### Orientation 3.4 : Optimiser les liens avec les divers partenaires de la communauté

#### Objectif 3.4.1 : Établir et consolider, avec les partenaires externes, une offre de services au profit de la réussite et de la persévérance des élèves

Indicateur	Cible	Résultat paru en 2018-2019	Résultat paru en 2019-2020	Résultat paru en 2020-2021	Résultat paru en 2021-2022	Résultat paru en 2022-2023
Un cadre de référence en matière de représentation du CSSMI au sein des différentes instances, conjointement avec les partenaires	Réviser et améliorer les mécanismes de concertation	Le CSSMI a renouvelé l'entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation.	Il avait été prévu qu'une entente sur la négligence éducative soit conclue avec le CISSS des Laurentides. De plus, les modalités d'application de l'entente de complémentarité avec le CISSS des Laurentides devaient être convenues avec nos partenaires. Le confinement du printemps et les enjeux qui en ont découlé nous ont contraints à différer à l'automne 2020 la date d'échéance pour ces travaux.	<p>L'entente portant sur la négligence éducative a été conclue à l'automne 2020. Le comité régional MSSS-MEQ des Laurentides travaille actuellement à peaufiner les mécanismes de concertation entourant cette entente.</p> <p>Les mécanismes d'application à l'échelle locale de l'entente MSSS-MEQ ont été élaborés et sont en cours de diffusion auprès des gestionnaires. Les travaux d'arrimage se poursuivent.</p> <p>Chacune des écoles a reçu une mise à jour des partenaires sociocommunautaires de proximité œuvrant sur son territoire. La diffusion des activités de ces partenaires sur les sites Internet des écoles est en préparation.</p>	<p>La complémentarité du CISSS et du CSSMI s'actualise par la mise en place de projets communs pour la réussite et la santé des élèves. C'est donc la moitié de nos écoles secondaires qui mettent actuellement en place des actions préventives en santé mentale positive ou pour contrer les dépendances.</p> <p>Une meilleure diffusion de l'offre de services des partenaires du communautaire aux familles et aux écoles s'est mise en place durant l'année 2021-2022 pour chacune des écoles du CSSMI.</p> <p>Nos partenaires communautaires sont au rendez-vous pour préserver les élèves vulnérables de la glissade de l'été. En 2022, c'est plus de 192 élèves ciblés par les écoles qui ont pu bénéficier des services des 3 partenaires dans des projets éducatifs stimulants.</p>	<p>La prévention est une des actions prioritaires pour assurer un climat sain et sécuritaire. La mise en place d'un plan de prévention et de promotion en santé mentale positive se poursuit dans nos écoles primaires et secondaires.</p> <p>L'élaboration du PEVR mais surtout la démarche des projets éducatifs a créé des occasions dans plusieurs milieux de s'adjoindre des partenaires pour travailler en proximité à la recherche de solutions afin de répondre aux besoins des élèves.</p> <p>Encore une fois, nos partenaires communautaires sont au rendez-vous pour préserver les élèves vulnérables du relâchement de l'été. En 2023, c'est plus de 140 élèves ciblés par les écoles qui ont pu bénéficier des services du Centre Oméga, que ce soit par le biais d'un camp pédagogique, d'un service de tutorat ou par un accompagnement dans la transition primaire-secondaire.</p> <p>Enfin, par le biais du comité local de l'application de l'entente de complémentarité MEQ-MSSS, des collaborations de plus en plus étroites se mettent en place pour optimiser le soutien offert aux élèves en très grande vulnérabilité.</p>



## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au CSSMI

Les données consignées dans le logiciel SPI peuvent varier d'un établissement à l'autre. Bien que le personnel soit sensibilisé à l'importance de l'identification de ce qui représente un acte de violence ou d'intimidation, nous constatons que des défis d'interprétation induisent un biais dans les données présentées. En tout temps, les acteurs du milieu scolaire s'assurent que du soutien soit apporté aux élèves concernés par cette réalité.

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle	
Aucun événement	
Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Alpha (822)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Arc-en-ciel (464)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
Arthur-Vaillancourt (254)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
au Cœur-du-Boisé (340)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
Chante-Bois (394)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Clair Matin (529)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
Cœur à cœur, l'Alternative (310)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Curé-Paquin (335)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0 %
de Fontainebleau (529)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
de la Clairière (300)	De 10 à 19 événements	Moins de 10 événements	0 %
de la Clé-des-Champs (350)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
de la Renaissance (390)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0 %
de la Seigneurie (404)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
du Domaine-Vert-Nord (642)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
du Grand-Pommier (421)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
du Mai (370)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
du Ruisselet (318)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	15,38 %
du Trait-d'Union (281)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Emmanuel-Chénard (493)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Gabrielle-Roy (349)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0 %
Gaston-Pilon (383)	Aucun événement	De 20 à 39 événements	0 %
Girouard (181)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Horizon-du-Lac (560)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Horizon-Soleil (428)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0 %
Jeunes du monde (347)	Aucun événement	De 10 à 19 événements	0 %
Le Carrefour (453)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
de l'Amitié (118)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
de l'Aquarelle (380)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
de l'Envolée (592)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
de l'Espace-Couleurs (494)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
de l'Harmonie-Jeunesse (339)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
des Blés-Dorés (583)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0,57 %
des Grands-Chemins (277)	Aucun événement	Moins de 10 événements	50,0 %
des Grands-Vents (584)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
des Jardins-des-Patriotes (420)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
des Lucioles (412)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
des Mésanges (444)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
des Moissons (320)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
des Perséides (566)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,85 %
des Pins (273)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
des Ramilles (292)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
des Semailles (265)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Du Bois-Joli (527)	Aucun événement	40 événements ou plus	0 %

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Le Rucher (712)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,18 %
Le Sentier (287)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Le Tandem (378)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Le Tournesol (416)	Aucun événement	De 10 à 19 événements	0,8 %
Marie-Soleil-Tougas (666)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Notre-Dame (297)	Aucun événement	De 20 à 39 événements	0 %
Notre-Dame-de-l'Assomption (360)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Plateau Saint-Louis (475)	Moins de 10 événements	40 événements déclarés ou plus	0 %
Prés fleuris (322)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0 %
Rose-des-Vents (267)	Moins de 10 événements	Aucun événement	100 %
Sainte-Scholastique (206)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Saint-Pierre (358)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	37,5 %
Sauvé (528)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
Terre des jeunes (367)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Terre-Soleil (555)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,45 %
Val-des-Ormes (353)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0 %
Village-des-Jeunes (322)	Aucun événement	Aucun événement	0 %

Établissement scolaire - secondaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
des Érables (69)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Polyvalente Deux-Montagnes (1914)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0 %
Polyvalente Sainte-Thérèse (1963)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	1,18 %
Saint-Gabriel (1029)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
secondaire des Patriotes (1808)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	1,67 %
secondaire d'Oka (1469)	De 20 à 39 événements	De 20 à 39 événements	0 %
secondaire du Harfang (1055)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0 %

Centre de formation professionnelle	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Centre de formation agricole de Mirabel (113 ETP <sup>13</sup> )	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre (330 ETP)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Centre de formation des Nouvelles-Technologies (416 ETP)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Centre de formation professionnelle de l'automobile	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Centre de formation professionnelle l'Émergence (445)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %

Établissement scolaire - secondaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
secondaire Henri-Dunant (847)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	2,88 %
secondaire Hubert-Maisonnette (749)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
secondaire Jean-Jacques-Rousseau (1046)	De 10 à 19 événements	De 20 à 39 événements	11,43 %
secondaire Liberté-Jeunesse (760)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
secondaire Lucille-Teasdale (1093)	De 10 à 19 événements	De 10 à 19 événements	3,57 %
secondaire Rive-Nord (1164)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %

Centre de formation générale aux adultes	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Centre de formation continue des Patriotes (524 ETP)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Centre multiservice de Sainte-Thérèse (422 ETP)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %

<sup>13</sup> ETP : Équivalent temps plein

### 3.2.2 Interventions dans les établissements du CSSMI

Tous les établissements ont adopté un plan de lutte contre l'intimidation et la violence ayant pour objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*. Ce plan de lutte, révisé annuellement, vise à offrir des milieux sains et sécuritaires aux élèves, favorisant ainsi leur développement.

Les événements précédemment cités ont fait l'objet d'un suivi par les intervenants et la direction d'établissement, facilitant ainsi la mise en place d'interventions selon la nature et la gravité des événements. Parmi ces interventions, on retrouve notamment des communications et des rencontres avec les élèves et les parents, des gestes de réparation, des interventions individuelles, des sanctions prévues au code de vie de l'établissement, des plans d'accompagnement ainsi que des références faites auprès du personnel professionnel ou d'un partenaire.

## 3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément au *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* du CSSMI, le cheminement d'une plainte se déroule principalement en trois étapes :

1. Dans un premier temps, le plaignant s'adresse directement à la personne concernée, à la direction d'établissement ou du service administratif visé;
2. Dans un deuxième temps, si le plaignant demeure insatisfait, il communique avec le responsable du soutien à la communauté et des plaintes du CSSMI;
3. Finalement, dans l'éventualité où le plaignant reste insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de celui-ci, la direction générale adjointe de l'établissement concerné informe le plaignant de son droit d'exercer l'un ou l'autre des deux recours possibles :
  - soit une plainte au protecteur de l'élève;
  - soit une demande de révision de la décision au conseil d'administration du CSSMI, selon les critères prévus à la *Loi sur l'instruction publique*.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le responsable du soutien à la communauté et des plaintes a traité 444 plaintes. Trois ont fait l'objet d'une demande de révision auprès du conseil d'administration. En ce qui a trait aux plaintes où des actes d'intimidation ou de violence sont allégués par les parents, le responsable a traité 42 plaintes, dont 23 pour lesquelles le protecteur de l'élève a également été impliqué en vue de régler le différend.

Vous pouvez consulter en ligne le [Rapport annuel 2022-2023](#) du protecteur de l'élève.

## 4. Utilisation des ressources

### 4.1 Répartition des revenus

Selon l'article 275.2 de la *LIP*, le centre de services scolaire doit inclure dans son rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

#### Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves;
- Donner au CSSMI, à ses services, ainsi qu'à ses comités les ressources nécessaires pour qu'ils puissent se conformer aux exigences des mandats qui leur sont confiés, et leur permettant de supporter le réseau d'établissements, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves.

#### Les principes de la répartition annuelle des revenus des établissements

- La répartition des allocations budgétaires se fait en conformité avec les orientations adoptées par le CSSMI;
- La répartition des allocations budgétaires se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au CSSMI;
- La répartition des allocations budgétaires se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence, tout en tenant compte du principe de la transférabilité des ressources financières (sous réserve des encadrements gouvernementaux en cette matière) et de la responsabilité des établissements;
- La répartition des allocations budgétaires tient compte des inégalités sociales et économiques, notamment par l'utilisation de la carte socio-économique de la population scolaire, et des besoins exprimés par les établissements;
- Sans limiter la portée de ce qui précède, l'identification des allocations budgétaires se base sur le financement généré par chacun des ordres d'enseignement (formation générale aux jeunes, formation générale aux adultes et formation professionnelle);
- La répartition des allocations budgétaires tient compte du volume d'activités financées et des coûts de système devant être supportés par l'ensemble des unités administratives;
- La répartition des enseignants s'effectue entre les établissements selon un modèle de distribution des ressources enseignantes établi par le Service de l'organisation scolaire et du transport en collaboration avec le comité de répartition des ressources (CRR) et les directions d'établissement primaire et secondaire;
- Les établissements et le CSSMI peuvent convenir de mettre des ressources en commun pour assurer une plus grande efficacité ou pour permettre le développement d'une activité;
- Les allocations budgétaires sont allouées à l'unité administrative dans le but d'offrir un niveau de services pour une période donnée;

- Les actifs acquis par l'unité administrative demeurent la propriété du CSSMI. Lorsque le mandat et/ou les responsabilités de cette unité administrative sont modifiés, les éléments d'actifs y afférents se doivent d'être transférés à l'unité administrative qui obtient le mandat et la responsabilité;
- Les activités telles que les services de garde, l'encadrement du midi et les autres activités parascolaires doivent être en autofinancement;
- L'ensemble de la répartition des ressources s'effectue dans un contexte de ressources constantes. Toutes les allocations budgétaires sont accordées sous réserve des ressources disponibles pour l'année de référence.

### **Les principes de la répartition annuelle des revenus pour les besoins du CSSMI**

- La détermination des besoins se fait en conformité avec les orientations adoptées par le CSSMI;
- La détermination des besoins se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au CSSMI et à ses établissements;
- La détermination des besoins se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- Le principe de la transférabilité des ressources financières (sous réserve des encadrements gouvernementaux en cette matière) et de la responsabilisation est optimisé;
- La détermination des besoins tient compte de ce qui est requis pour assurer le bon fonctionnement du CSSMI, de ce qui est requis pour gérer les activités dont la gestion est confiée au CSSMI et de ce qui est requis pour tenir compte des responsabilités accrues des établissements.

### **Les critères servant à déterminer les montants alloués pour les établissements**

Pour les établissements primaires et secondaires, les critères comprennent un mode de financement équitable identifiant ce qui suit :

- Les responsabilités budgétaires applicables à tous les établissements primaires et secondaires du CSSMI.
- Des normes d'allocation pour :
  - les enseignants;
  - le personnel non enseignant;
  - un *per capita* pour l'allocation de base;
  - une série de mesures particulières visant à tenir compte des spécificités retenues comme étant significatives;
  - les allocations supplémentaires du MEQ;
  - des ajustements non récurrents;
  - la rétention *a priori*.

- Des précisions budgétaires pour :
  - le MAO (mobilier-appareillage-outillage);
  - les conseils d'établissement;
  - les règles de transférabilité et les plans de redressement;
  - la reddition de comptes.

Pour les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes, les critères comprennent un mode de financement équitable identifiant ce qui suit :

- Les responsabilités budgétaires applicables à tous les centres du CSSMI.
- Des normes d'allocation pour :
  - les dépenses de formation;
  - les autres dépenses;
  - une série de mesures particulières visant à tenir compte des spécificités retenues comme étant significatives;
  - les allocations supplémentaires du MEQ;
  - des ajustements non récurrents;
  - la rétention *a priori*.
- Des précisions budgétaires pour :
  - le MAO (mobilier-appareillage-outillage);
  - les conseils d'établissement;
  - les règles de transférabilité et les plans de redressement;
  - la reddition de comptes;
  - le niveau de ressources.

#### **Les critères servant à déterminer les montants alloués pour les besoins du CSSMI**

Pour les services du CSSMI, les critères comprennent un mode de financement identifiant ce qui suit :

- Les responsabilités propres à chacun des services.
- Des normes d'allocation pour :
  - le fonctionnement des services;
  - les dépenses corporatives.
- Les activités gérées en fidéicommiss.

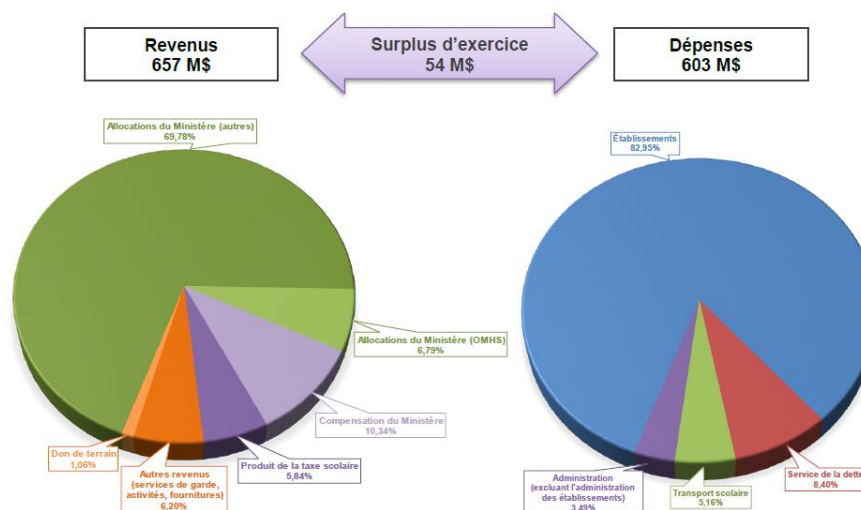
Vous pouvez consulter le document complet intitulé *Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins du Centre de services scolaire* via [www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca) sous l'onglet CSSMI – Divers – Politiques et règlements. Ce document est mis à jour annuellement.

## 4.2 Ressources financières

Le rapport financier de l'année scolaire 2022-2023 a été soumis au conseil d'administration conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*. Le rapport financier est conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats financiers présentent un surplus d'exercice totalisant 54 M\$, soit 8 % du budget total du CSSMI. Ce surplus inhabituel s'explique de la façon suivante :

- Le Centre de services scolaire avait l'obligation de mettre en application le chapitre SP 3280 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, intitulé « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » (OMHS), à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée. Cette nouvelle norme a entraîné des répercussions sur certaines composantes des états financiers au 30 juin 2023, notamment sur le surplus d'exercice pour un montant total net de 44 M\$;
- Les dons de terrain pour les écoles primaires de Mirabel et de Chambéry ont été officialisés et comptabilisés pour un montant total de 7 M\$;
- Le surplus des activités courantes du CSSMI pour un montant total de 3 M\$.





### 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

En 2022-2023, les centres de services scolaires n'ont pas reçu leur cible annuelle en provenance du MEQ. Considérant le fait que nous devons comparer nos résultats avec la cible de 2021-2022, celle-ci demeure en décalage avec la réalité et ne tient pas compte, entre autres, de la croissance de la clientèle et des remplacements de personnel. Ainsi, en comparaison avec la cible ministérielle de 2021-2022, le CSSMI présente un dépassement de 560 470 heures en 2022-2023, ce qui correspond à 6,79 %.

#### ▪ Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	457 057,07		457 057,07	293
2. Personnel professionnel	445 812,26	1 819,56	447 631,82	319
3. Personnel enseignant	4 665 660,06	31 054,57	4 696 714,64	5 977
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 760 820,95	21 945,09	2 782 766,04	3 334
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	428 414,22	4 847,51	433 261,74	451
<b>Total en heures</b>	<b>8 757 764,57</b>	<b>59 666,74</b>	<b>8 817 431,30</b>	<b>10 374</b>

#### ▪ Résumé du niveau de l'effectif du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation en 2021-2022 (A)</b> Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	<b>8 256 961,30</b>
<b>Total des heures rémunérées effectuées en 2022-2023 (B)</b> Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	<b>8 817 431,30</b>
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul : (C) = (B) – (A)	<b>560 470,00</b>
<b>Respect du niveau de l'effectif</b> Choix de réponse : Oui/Non	<b>Non</b>

#### 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

En ce qui a trait aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, il y a eu 45 contrats au CSSMI pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	45	8 491 672,12 \$
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>8 491 672,12 \$</b>

#### 4.5 Ressources matérielles et informationnelles

##### 4.5.1 Ressources matérielles

- **100** bâtiments dont :
  - **96** bâtiments (propriété CSS) représentant **460 922 m<sup>2</sup>** à entretenir
  - **4** bâtiments (loués hors réseau CSS) représentant **13 116 m<sup>2</sup>**
- **41,7** ans : moyenne d'âge du parc immobilier

Un montant total d'environ 39 millions de dollars a été investi en 2022-2023 dans les bâtiments du Centre de services scolaire afin d'en améliorer la fonctionnalité, le confort et la sécurité, de minimiser leur consommation énergétique ainsi que l'émission de gaz à effet de serre en plus d'assurer leur pérennité.

Au niveau de l'entretien, le personnel du service des ressources matérielles du CSSMI a géré, plus de 9 469 requêtes de services de l'outil GRDS et 4 209 requêtes du nouvel outil GIEES, demandées par les directions des établissements afin de corriger des problèmes ou améliorer les systèmes architecturaux, mécaniques et de sécurité de nos bâtiments.

Par ailleurs, le service des ressources matérielles et le centre de formation agricole de Mirabel ont planté environ 130 feuillus et conifères sur les terrains des établissements, contribuant ainsi à maintenir la biodiversité et un environnement sain.

▪ **Maintien de l'actif immobilier (1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023)**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
86 388 462 \$	<b>30 116 906 \$</b>	<b>30 425 046 \$</b>	<b>79 868 766 \$</b>

#### 4.5.2 Ressources informationnelles

Le Service des ressources des technologies de l'information a poursuivi les diverses activités en soutien aux usagers à la suite de la pandémie. Les équipes du SRTI ont su maintenir une qualité de service auprès des élèves et employés du CSSMI en répondant à leurs besoins de soutien et d'accompagnement dans leur utilisation des technologies tout en proposant des solutions innovantes en réponse aux nouvelles réalités de l'organisation. Mentionnons les faits suivants :

- Plus de 19 250 requêtes de service ont été traitées;
- 1 381 participations à des séances de formation, d'accompagnement, d'ateliers divers liés à la mobilisation du numérique pour l'enseignement et l'apprentissage, et ce, en présentiel ou en virtuel ont été relevées;
- 19 277 utilisateurs ont enrichi leur développement professionnel en accomplissant des parcours de formation sur la plateforme CAMÉLÉON.TV;
- Mise en place d'un modèle d'accompagnement pour les RÉAPO : plus de 200 enseignants ont agi à titre de leader pédago numérique dans leur milieu;
- Mise à jour de cinq sites de ressources pédagogiques consultés par le personnel enseignant et référencement dans l'intranet pour faciliter la recherche et l'accès à ces contenus : Robotique et programmation, Citoyenneté à l'ère du numérique, Aides technologiques au CSSMI, Compétence numérique et Accompagnement des sites web écoles;
- Mise à jour de la panoplie de ressources numériques respectant les aspects légaux, éthiques et pédagogiques accessibles sur la Zone APO dont 24 ressources numériques communes via les Abonnements CSSMI;
- Développement et ajustements à plusieurs systèmes organisationnels afin de répondre aux nouvelles normes et ajouts de fonctionnalités ;
- Travaux en vue de l'ouverture de deux nouvelles écoles à Mirabel.

De plus, en respect des diverses obligations légales, des mesures ont aussi été prises afin d'accroître la sécurité de l'information au CSSMI : le renforcement des mots de passe de l'ensemble des employés et des élèves ainsi que la mise en place d'un programme de formation continue et de sensibilisation permettent aux divers acteurs du milieu de mieux maîtriser les enjeux liés à la sécurité de l'information. Nous avons également débuté la mise en place de l'authentification multi facteur pour les employés.

## 5. Annexes

### ANNEXE A : Liste des établissements par district

#### Répartition des districts 2022-2023

District 1		District 2		District 3		District 4		District 5	
Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves
de l'Amitié	118	Notre-Dame	297	des Ramilles	292	du Trait-d'Union	281	Alpha	822
des Pins	273	Village-des-Jeunes	322	Notre-Dame-de-l'Assomption	360	Saint-Pierre	358	Le Tournesol	416
Rose-des-Vents	267	Arc-en-ciel	464	de la Seigneurie	404	Terre-Soleil	555	Le Carrefour	453
du Grand-Pommier	421	au Cœur-du-Boisé	340	Chante-Bois	394	Le Tandem	378	du Ruisselet	318
des Perséides	566	Curé-Paquin	335	de l'Envolée	592	Gabrielle-Roy	349	Le Rucher	712
des Lucioles	412	Clair Matin	529	de l'Aquarelle	380	Gaston-Pilon	383	Jeunes du monde	347
Horizon-du-Lac	560	Horizon-Soleil	428	des Semailles	265	du Mai	370	Marie-Soleil-Tougas	666
des Grands-Vents	584	des Jardins-des-Patriotes	420	<b>École sec. Lucille-Teasdale</b>	1093	de la Clairière	300	de l'Espace-Couleurs	494
Girouard	181	Emmanuel-Chénard	493	<b>École sec. Henri-Dunant</b>	847	des Grands-Chemins	277	des Moissons	320
Sainte-Scholastique	206	Sauvé	528	<b>École Saint-Gabriel</b>	1029	de Fontainebleau	529	Du Bois-Joli	527
Prés fleuris	322	des Mésanges	444	Val-des-Ormes	353	de la Renaissance	390	de l'Harmonie-Jeunesse	339
de la Clé-des-Champs	350	<b>École sec. des Patriotes</b>	1 808	Terre des jeunes	367	Plateau Saint-Louis	475	<b>École sec. Hubert-Maisonneuve</b>	749
des Blés-Dorés	583	<b>Polyvalente Deux-Montagnes</b>	1 914	Le Sentier	287	<b>Polyvalente Sainte-Thérèse</b>	1 963	<b>École sec. Rive-Nord</b>	1 164
du Domaine-Vert-Nord	642			Cœur à cœur, l'Alternative	310	<b>École sec. Jean-Jacques-Rousseau</b>	1 046	<b>École sec. du Harfang</b>	1 055
<b>École sec. Liberté-Jeunesse</b>	760			Arthur-Vaillancourt	254				
<b>École sec. d'Oka</b>	1 469			des Érables	98				
<b>Total</b>	<b>7 714</b>	<b>Total</b>	<b>8 322</b>	<b>Total</b>	<b>7 325</b>	<b>Total</b>	<b>7 654</b>	<b>Total</b>	<b>8 382</b>

## ANNEXE B :

### Liste des membres 2022-2023 des comités du conseil d'administration (CA)

#### A. Membres du comité de gouvernance et d'éthique (CGE)

1. Carole Dallaire, direction – service des ressources des technologies de l'information et membre – CA président du CGE
2. Josée Ducharme, membre – CA
3. Lessead Jaziri, membre – CA
4. Marie-France Dion, direction – service du secrétariat général et des communications
5. Yolande Vanier, direction générale adjointe – direction générale

#### B. Membres du comité des ressources humaines (CRH)

1. Alain Jutras, membre – CA
2. Julie Meloche, membre – CA
3. Valérie Venne, membre – CA et présidente du CRH
4. Barbara Bédard, direction par intérim – service des ressources humaines
5. Nathalie Denny, direction générale adjointe – direction générale

#### C. Membres du comité de vérification (CV)

1. Carolyne Asselin, membre – CA
2. Nathalie Martel, membre – CA
3. Edna Myrthil, membre – CA et présidente du CV
4. Christian Slachetka, membre – CA
5. Chantal Major, direction – service des ressources financières
6. Roch-André Malo, direction générale adjointe – direction générale

## ANNEXE C :

### Liste des membres 2022-2023 des comités du CSSMI

#### 1. Membres du comité consultatif de gestion (CCG)

Le comité consultatif de gestion est composé des directions d'établissements, des directions de service et des membres de la Direction générale.

#### 2. Membres du comité consultatif du transport (CCT)

1. Patrick Courtemanche, direction adjointe – service de l'organisation scolaire et du transport
2. Isabelle Deschênes, déléguée – CP (substitut)
3. Michel Genois, délégué – CP
4. Isabelle Guay, directrice – service de l'organisation scolaire et du transport
5. Jessead Jaziri, membre parent, délégué – CA
6. Sylvain Jetté, direction – primaire
7. Jonathan Leggitt, régisseur du transport – service de l'organisation scolaire et du transport
8. Roch-André Malo, directeur général adjoint – direction générale
9. Valérie Venne, membre de la communauté – déléguée CA
10. Alexandre Villeneuve, représentant d'EXO – R.T.M. Laurentides

#### 3. Membres du comité CSEHDAA (CCSEHDAA)

##### PARENTS

- Dominique Audet
- Marie-Noël Boivin-Durand, substitut – CP
- Caroline Chiasson-Jalbert
- Benjamin Forget
- Cynthia Gagné, déléguée – CP
- Annie Lachapelle, vice-présidente et trésorière
- Christine Lopez
- Josée Lusignan
- Vickie Robichaud
- Anne-Renée Samson
- Christian Slachetka, président
- Bénédicte Soudry

##### REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES EXTERNES

- Annick Charron ou Amélie Lavigne, Programme DI-TSA-DP du CISSS des Laurentides
- Sarah-Maude Turgeon ou Marylou Dion, DI-TSA : Service enfance-jeunesse CISSS des Laurentides
- Danielle Rousseau, PANDA Basse-Laurentides Sud-Ouest

#### **REPRÉSENTANT DES DIRECTIONS D'ÉCOLE**

- Sophie Lessard, direction – primaire

#### **REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS**

- Claudia Veilleux, enseignante – primaire
- Lisette Hébert, enseignante – secondaire

#### **REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

- Martine Flamand, technicienne en service de garde

#### **REPRÉSENTANT DES PROFESSIONNELS**

- Mahaut Sermonard, orthophoniste

#### **4. Membres de l'exécutif du comité de parents (CP)**

- Luc Bédard, conseiller
- Mathieu Gagnon, vice-président et substitut à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Lessead Jaziri, parent – CA
- Julie Lachance, secrétaire interne
- Sindy Lapointe, conseillère
- Francis Le Quellec, parent – CA
- Michel Levert, président et 2<sup>e</sup> délégué à la FCPQ
- Edna Myrthil, vice-présidente – CA
- Gautier Njokou, président – CA
- Audrey Rhéaume, conseillère
- Nadine Rochon, trésorière
- Christian Slachetka, parent – CA, délégué votant à la FCPQ et délégué au Regroupement des comités de parents Laval – Laurentides – Lanaudière
- Mélanie Villemaire, conseillère

#### **5. Membres du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)**

- Geneviève Chagnon, personnel de soutien aux élèves (technicienne en éducation spécialisée)
- Karine Charbonneau, enseignante – adaptation scolaire
- Alexandra Charron, enseignante – primaire
- Isabelle Cloutier, direction – services éducatifs aux jeunes
- Mélanie Corneau, enseignante – secondaire
- Katryne Côté, direction adjointe – secondaire
- Richard Coulombe, direction – services éducatifs aux adultes
- Richard Galli, direction – formation générale aux adultes

- Sylvie Hamelin, direction adjointe – formation professionnelle
- Nathalie Joannette, directrice générale – direction générale
- Vivianne Lauzon, enseignante – préscolaire
- Anne-Sophie Legendre-Jobidon, professionnelle (ergothérapeute)
- Linda Lemieux, enseignante – formation professionnelle
- Marie-Ève Ouellet, direction – primaire
- Karine Pronovost, direction – secondaire
- Caroline Provost, direction – primaire
- Nathalie Trépanier, chercheuse – Université de Montréal
- Rita Walker, enseignante – formation générale aux adultes

## **6. Membres du comité de répartition des ressources (CRR)**

- Barbara Bédard, direction par intérim – service des ressources humaines
- Annie Bélanger, direction – primaire
- Éric Boudreault, direction – formation professionnelle (substitut)
- Céline Chagnon, direction – primaire
- Isabelle Cloutier, direction – services éducatifs aux jeunes
- Richard Coulombe, direction – services éducatifs aux adultes
- Marie-France Dion, direction – service du secrétariat général et des communications
- Anne-Marie Dubé, direction – secondaire
- Christian Dufresne, direction – formation générale aux adultes (substitut)
- Richard Galli, direction – formation générale aux adultes
- Stéphanie Glaude, direction – secondaire
- Isabelle Guay, direction – service de l'organisation scolaire et du transport
- Nathalie Joannette, directrice générale – direction générale
- Sébastien Labbé, direction – primaire (substitut)
- Martin Lafrenière, direction – primaire
- Chantal Major, direction – service des ressources financières
- Isabelle Martel, direction – secondaire (substitut)
- Josée Plouffe, direction – primaire
- Martin Tougas, direction – formation professionnelle





# RAPPORT ANNUEL 2022 2023

**Responsable de la publication :**

Direction générale

**Conception graphique, rédaction, révision et coordination :**

Service du secrétariat général et des communications

**Collaborateurs à la rédaction :**

Services éducatifs aux adultes

Services éducatifs aux jeunes

Service de l'organisation scolaire et du transport

Service des ressources financières

Service des ressources humaines

Service des ressources matérielles

Service des ressources des technologies de l'information

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en version électronique seulement.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN 2-922481-23-9

**Centre administratif du CSSMI**

430, boulevard Arthur-Sauvé

Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

450 974-7000

[www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca)